Demande unique d'admission en Lits Halte Soins Santé

NOTICE EXPLICATIVE

L'objectif général des Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S.) est de répondre aux besoins médicaux de femmes, d'hommes, sans domicile, de plus de 18 ans sans autre limite d'âge, dont l'état de santé nécessite des soins infirmiers et un accompagnement médico-social mais ne relève pas d'une hospitalisation.
L'accès est possible quelle que soit la situation administrative.
La durée d'accueil est de 2 mois renouvelable sur avis médical.

Grenoble compte 21 places de LHSS réparties sur 3 sites :

- 11 places gérées par le CCAS de Grenoble réparties sur 2 sites :
  - 6 au sein du Centre d'Accueil Intercommunal (CAI) 12 rue Henri Tarze à Grenoble
  - 5 au sein des Lits d'Accueil Médicalisé (LAM) – 20 rue de Kaunas à Grenoble
- 10 places gérées par AJHIRALP situées 1 bis boulevard Edouard Rey à Grenoble

Toutes les demandes sont étudiées lors d'une commission conjointe AJHIRALP-CCAS. La répartition est faite en fonction de la disponibilité des places.

<u>Décision d'admission</u>

Les demandes sont examinées par la commission d'admission composée du médecin et du directeur de l'établissement.

Motifs de refus : faute de place ou critères non remplis.

La Commission ne tient pas de liste d'attente.
Les refus d'admission ne sont pas définitifs, un dossier peut-être à nouveau présenté si les motifs de refus ont évolué.

Critères d'admission :

- Être majeur
- Sans domicile : rue, hébergement chez un tiers, squat, bidonville, hébergement d'urgence incompatible avec des soins
- Ne pas relever d'une hospitalisation
- Tous types de pathologie dont les soins sont incompatibles avec les conditions de vie à la rue
- Soins courts limités à deux mois

Critères de non éligibilité :

- Addiction isolée
- Pathologie psychiatrique non stabilisée / incompatible avec la vie collective

Les soins suivants ne peuvent être assurés au sein des LHSS (liste non exhaustive) :

- Perfusions intraveineuses
- Seringue électrique (pousse seringue)
- Tout traitement administré autrement que par voie orale ou injectable intermittente
- Pansements douloureux nécessitant une analgésie centrale
- Personne grabataire
- Personne sous alimentation entérale continue

Pièces à joindre impérativement au dossier

- Compte rendu, rapport médical ou lettre du médecin récent
- Ordonnance de traitement en cours
- Résultats d'examens médicaux

Un entretien préalable est organisé avant l'admission dans la structure. Il permet au patient de prendre connaissance de son fonctionnement et des conditions d'accueil.

Toute demande insuffisamment renseignée ou illisible ne sera pas étudiée.

L'Établissement de santé ou le médecin prescripteur s'engage à transmettre des informations médicales et sociales complètes et authentiques, et tenant compte notamment des soins que les LHSS n'ont ni mission ni moyen d'assurer compte tenu de leurs objectifs et du projet d'Établissement.

Dossier téléchargeable sur solidarites-grenoble.fr

A renvoyer par mail@: litshaltesoinssantegrenoble@aura.mssante.fr
Pour tout renseignementappeler le: 04 76 23 28 42